# INSCRIPTION EMPLACEMENT BROCANTE/VIDE-GRENIER A DOUSSAY

### LUNDI 20 MAI 2024 de 6H à 18H

### **INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 13 MAI 2024**

Permettant un accès prioritaire sur le site de la manifestation

Nom / Prénom	
Adresse/CP/Commune	
Téléphone fixePortable	
Adresse Mail	
o <u>Vous êtes un professionnel</u> : N° RCS + département	
Secteur d'activité	
o <u>Vous êtes un particulier</u> : o Carte identité o Permis o Passeport N°	
délivré(e) par la préfecture dedélivré(e) par la préfecture de delivrance de délivrance de de de délivrance de de de délivrance de	
TARIF : 2€ le mètre linéaire / 4 mètres minimum si vous souhaitez garder votre véhicule sur votre emplacement	
Nombre de mètre(s) linéaire(s) Montants Montants	

### Le soussigné s'engage à :

- Verser la totalité du montant de l'emplacement, à la signature de cette demande d'inscription, par un chèque bancaire (<u>libellé à l'ordre du Comité des fêtes de Doussay</u>) ou par espèces.
- A occuper l'emplacement qui lui sera attribué et à se conformer aux conditions du règlement intérieur (voir dos de la feuille).
- En cas de mauvais temps, l'organisateur ne remboursera pas le montant versé au titre de l'emplacement.

« Lu et approuvé » + signature

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICULIERS**

L'alinéa 2 de l'article L310-2 du code du commerce prévoit que les particuliers non-inscrits au registre du code du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre uniquement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.

A ce titre, les particuliers participants à une brocante ou à un vide-greniers doivent donc attester sur l'honneur et par écrit de leur participation à maximum deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

•	
Le	Signature